

L'honorable premier ministre répondit comme suit :

M. Chamberlain, dit-il, a abordé un sujet qui, plus que tout autre, occupe l'attention de l'empire. De sa nature, ce sujet s'impose à l'esprit du penseur. Une chose est certaine. Les colonies sont tenues de se rapprocher davantage de l'empire ou de s'en séparer. La décision à prendre, le choix à faire ne sont pas tant le fait des colonies que de la mère patrie elle-même. Quand le Canada aura grandi, rien ne pourra satisfaire ses aspirations si on ne lui donne une représentation dans le parlement impérial. Si c'est un rêve, c'est un rêve que doit caresser hommes et femmes.

Voilà la fédération impériale, voilà l'impérialisme auquel l'honorable premier ministre et son parti se sont liés. Il ne peut s'en défendre. Nous avons sa déclaration solennelle de principes faite en cette Chambre, et l'honorable ministre des Travaux publics (M. Tarte) s'est, pendant cette session même, déclaré en faveur de la même politique. L'impression a été telle que les journaux lui ont donné la même interprétation, et je voyais ces jours derniers un journal illustré, de Londres, *Le Sketch* reproduisant une excellente vignette du premier ministre. Le titre de l'article était tiré d'un discours prononcé par le premier ministre, il y a quelques jours : "Call us to your councils." "Sir Wilfrid Laurier, Canadian and Imperialist."

On pourrait nous dire : Vous ne vous êtes pas objecté à l'envoi des contingents en Afrique.

J'ai déjà défini ma position dans une autre circonstance sur ce sujet. J'étais alors d'avis-avis, peut-être discutable,—que le Canada devait prendre part dans ce mouvement. On a prétendu que cela avait été fait sur l'ordre de M. Chamberlain, et que c'était Downing street qui nous gouvernait. Non, l'envoi de ces contingents a été le résultat du désir spontané de la population. Voyez donc tout ce qui est arrivé.

Voyez avec quel empressement, avec quel enthousiasme l'engagement s'est fait. A peine le premier contingent était-il parti, qu'aussitôt le deuxième s'est organisé et est parti. Et aujourd'hui, si l'on croyait devoir envoyer un troisième et un quatrième contingents, je ne doute pas que le même empressement serait manifesté.

Non, ce n'est pas Downing street, c'est la voix du peuple qui s'est fait entendre. Qu'est-il arrivé dans cette Chambre ? Sur 213 députés, 10 seulement ont voté contre l'envoi des contingents et contre la politique du gouvernement sur cette question. Cela ne prouve-t-il pas que ce n'est pas la voix de Downing Street ni celle des hommes de Westminster qui a commandé ? Ce qui a été fait l'a été pour répondre aux sentiments exprimés par le peuple du Canada presque tout entier. Mais l'envoi des contingents et la ratification apportée par cette Chambre à cette politique, suivant le désir exprimé par l'opinion publique, ne constitue pas du tout une approbation de l'idée im-

périaliste. Je crois qu'an point de vue de la province de Québec, il n'était pas opportun pour elle de refuser de s'associer à l'acte des autres provinces, et que l'immense majorité, sinon l'unanimité, des autres provinces était favorable à cette politique.

Il est vrai que dix députés ont protesté par leur vote contre l'envoi des contingents, mais je ne puis croire que l'honorable député de Labelle (M. Bonpassa) ait pu, avec raison prononcer à l'égard de la majorité dans cette circonstance, les paroles que je vais citer. Parlant à Saint-Rémi, l'honorable député de Labelle s'exprimait ainsi le 26 mars dernier. Faisant allusion au petit nombre de ceux qui ont voté avec lui, il a donné clairement à entendre que si tout le monde avait voté suivant sa conscience, le nombre aurait été beaucoup plus considérable :

Il y a un bon nombre d'autres députés, disait-il, qui approuvaient notre conduite et qui l'ont proclamé, mais qui n'osent pas voter suivant leur opinion, parce qu'ils sont obligés de conserver de bonnes relations avec le pouvoir existant. Ils ont besoin de patronage, non seulement pour leurs électeurs, mais à leur propre point de vue, quelques-uns espèrent être sénateurs, d'autres juges et il leur faut se bien conduire pour arriver à leur but.

J'ose à peine croire que l'honorable député de Labelle a prononcé ces paroles ; je ne puis croire qu'il se soit permis de jurer les motifs de ceux qui ont voté contre sa proposition, car parmi ses adversaires se trouvent de ses propres amis avec lesquels il est en rapports constants.

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter car je crains de n'avoir déjà retenu la Chambre trop longtemps. Il y a une autre question importante qui mérite quelques remarques. Il y a quelques jours, mon honorable ami de Montcalm posait à l'honorable premier ministre une question très intéressante. Je vais finir mes remarques en traitant une autre violation des promesses faites aux électeurs par l'honorable premier ministre. Le 28 mars dernier, mon honorable ami (M. Dugas) posait au premier ministre l'interpellation suivante :

Les mots suivants pris dans le numéro de "La Patrie" du 28 septembre 1899, rapportent-ils d'une manière exacte une partie du discours prononcé par l'honorable premier ministre à Drummondville, le 26 septembre dernier ?

Voici maintenant la partie du discours telle que rapportée :

Vous savez qu'en 1896 une question irritante jetait du trouble dans le pays. C'était une question où la religion et la politique étaient confondues. La solution de cette question exigeait les plus fortes qualités chez un homme d'Etat. L'ancienne administration prétendait avoir réglé cette question par la présentation d'un bill appelé réparateur, mais qui ne réparait rien du tout. Ce bill, d'un autre côté, était de nature à irriter la population d'une province sœur. La mesure échoua, et nous arrivâmes au pouvoir. Nous avons promis de régler la question en six mois. Vous êtes témoins que cette promesse a été remplie à la lettre. La question